

COMMUNE DE SALORNAY SUR GUYE

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL
et BUDGETS ANNEXES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de Salornay sur Guye.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 05/03/2020 par le conseil municipal, avant la date de fin de mandature afin de soulager la future équipe d'avoir à s'atteler à cette tâche à son arrivée et du fait que peu de variations de dotations sont annoncées. La nouvelle équipe pourra toutefois, si elle le désire, prendre des décisions modificatives.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux (Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 14 h à 17 h et le samedi de 10 h à 12 h). Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de tout autre organisme chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A) BUDGET PRINCIPAL :

I. La section de fonctionnement :

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie périscolaire, camping...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement propres à l'exercice 2020 représentent 635 911 € ; 783 040 € si on inclut l'excédent antérieur.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 35,70 % des dépenses de fonctionnement de la commune (8 agents titulaires dont 5 à temps complet, 3 à temps incomplet : 1 agent à 27/35^e, et 2 agents à 32/35^e).

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 633 040 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : 186 000 € inscrits au budget, identiques à 2019 ;
- Les dotations versées par l'Etat : DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) comprenant la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation ; Dotation élus locaux ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 54 500 € prévues en 2020.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	197 500 €	Excédent brut reporté	147 129 €
Dépenses de personnel	293 300 €	Recettes des services	80 601 €
Autres dépenses de gestion courante	123 861 €	Impôts et taxes	271 922 €
Dépenses financières	3 450 €	Dotations et participations	255 588 €
Dépenses exceptionnelles	1 800 €	Autres recettes de gestion courante	23 800 €
Autres dépenses	400 €	Recettes exceptionnelles	500 €
Dépenses imprévues	12 729 €	Recettes financières	
		Atténuations de charges	3 500 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	783 040 €
Virement à la section d'investissement	150 000 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Total général	783 040 €	Total général	783 040 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 sont inchangés depuis plus de 25 ans :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 7,54 % (Gel du taux au niveau de celui de 2019 dans le cadre de la refonte de la fiscalité directe locale)
 - Taxe foncière sur le bâti : 12,49 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 37,73 %
- *concernant les entreprises*
 - La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes du Clunisois

Le produit de la fiscalité locale inscrit au budget s'élève à 186 000 € incluant la compensation de l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (pour 80 % des foyers en 2020 et pour la totalité en 2023) dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat n'étant pas connues précisément à ce jour, les montants prévus s'appuient soit sur des tendances soit sur des montants perçus

l'année précédente.

Les estimations sont ainsi d'un montant global de 139 671 €
 DGF : 92 828 €
 Dotation de solidarité rurale – Part Péréquation : 23 827 €
 Dotation Nationale de Péréquation : 18 016 €
 Dotation Elus Locaux : 5 000 €

II. La section d'investissement :

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à des travaux de voirie ou de construction).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde	184 328 €	Virement de la section de fonctionnement	150 000 €
d'investissement reporté			
Remboursement d'emprunts	35 750 €	FCTVA	70 000 €
Travaux de bâtiments (voir §C)	36 000 €	Taxe aménagement	8 000 €
Travaux de voirie (voir § C)	70 000 €	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux (cimetières)	25 000 €	subventions	57 865 €
Autres dépenses	62 250 €	Emprunt	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre sections)	127 463 €
Total général	413 328 €	Total général	413 328 €

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- travaux d'entretien de bâtiments ;
- travaux de voirie dont les trottoirs du lotissement de Conflie et de la rue de la Cure, la réfection de la route de Massy ;
- achat d'un véhicule électrique pour les services techniques et de matériels divers ;
- laissant la possibilité à la future équipe de mettre en œuvre de nouvelles décisions.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour les travaux de réfection de la levée du Grand Pont réalisés en 2019 pour 51 865 € (solde) ;
- du Département : pour les travaux de réfection de la levée du Grand Pont réalisés en 2019 pour 6 000 € (solde).

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation :

a) Recettes et dépenses de fonctionnement 783 040 €

b) Recettes et dépenses d'investissement 413 328 €

Réparties comme suit :

- Dépenses :

. Crédits reportés 2019 1 000 €

. Nouveaux crédits 412 328 €

TOTAL 413 328 €

- Recettes :

. Crédits reportés 2019 57 865 €

. Nouveaux crédits 355 463 €

TOTAL 413 328 €

c) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement /Population..... 722,65 €
- Produits des impositions directes/Population 212,33 €
- Recettes réelles de fonctionnement/Population 725,93 €
- Dépenses d'équipement brut/Population 206,39 €
- Encours de la dette/Population 294,50 €
- DGF/Population 153,73 €
- Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonct. 46,33 %
- Dépenses de fonct. et rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct. 105,17 %
- Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonct. 28,43 %
- Encours de la dette/Recettes réelles de fonct. 40,57 %

d) Etat de la dette

Capital restant dû au 01/01/2020 : 257 980,90 € - Annuité 2020 en capital : 35 749,78 € et intérêts : 3 400,42 €, soit un endettement faible.

Emprunts :

- de 50 000 € sur 15 ans pour l'aménagement du terrain pour la caserne des pompiers en 2008 ;
- de 100 000 € sur 10 ans pour la construction du restaurant scolaire/Garderie en 2013 ;
- de 100 000 € sur 10 ans pour l'acquisition de terrains pour constituer une réserve foncière en 2017 ;
- de 120 000 € sur 10 ans pour la réfection de la levée du Grand Pont en 2019.

B) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

a) Les principales dépenses et recettes de la section d'exploitation

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	14 943 €	Excédent brut reporté	0 €
Dépenses de personnel communal à disposition	3 411 €	Part assainissement collectif (PAC) et redevance Asst	56 500 €
Reversement PAC budget lotissement	4 000 €	Prime épuration	4 000 €
Dépenses financières (Intérêts des emprunts et ICNE)	4 911 €	Dotations et participations	
Dotation aux amortissements travaux	28 652 €	Dotation aux amortissements subventions	13 317 €
Virement à la section d'investissement	18 042 €	Autres recettes FCTVA (Fonds Compensation TVA)	142 €
Total général	73 959 €	Total général	73 959 €

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	20 022 €	Virement de la section de fonctionnement	18 042 €
Travaux et matériels	1 178 998 €	FCTVA	4 700 €
Dotation aux amortissements subventions	13 317 €	Excédent antérieur	75 368 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé	8 861 €
		Dotation aux amortissements travaux et matériels	32 497 €
		Subventions d'équipement	768 000 €
		Emprunts	304 869 €
Total général	1 212 337 €	Total général	1 212 337 €

Les travaux importants concernant le renouvellement de l'unité de traitement des eaux usées.

C) BUDGET ANNEXE COMMERCES (Boucherie et Multiservices) :

Ce budget est assujéti à la TVA et donc présenté en HT.

a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	3 910 €	Excédent brut reporté	1 270 €
Dépenses de personnel communal à disposition	3 150 €	Loyers	28 462 €
Dépenses financières (Intérêts des emprunts)	3 005 €	Autres recettes	470 €
Virement à la section d'investissement	20 137 €		
Total général	30 202 €	Total général	30 202 €

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit antérieur	0 €	Excédent antérieur	9 575 €
		Virement de la section de fonctionnement	20 137 €
Remboursement d'emprunts	25 222 €	Emprunt	5 827 €
Travaux	89 943 €	Excédent fonct capitalisé	34 626 €
		Subventions	45 000 €
Total général	115 165 €	Total général	115 165 €

Les dépenses d'investissement prévues en 2020 concernent les travaux d'extension du commerce boucherie-charcuterie-traiteur, projet décidé et commencé en 2019.

D) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES TILLES :

Ce budget est assujéti à la TVA et donc présenté en HT.

L'aménagement de ce lotissement concerne 7 lots d'une superficie totale de 6 177 m². Le prix de vente HT est de 26,67 € le m² (soit 32 € TTC)

4 lots représentant une superficie de 3 389 m² ont été vendus depuis 2016, soit une recette de 90 385 € € HT. Il reste à vendre 2788 m² soit 74 346 € de recette potentielle.

a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de travaux d'aménagement et maîtrise oeuvre	1 908 €	Excédent brut reporté	24 742 €
Opérations ordre de stock	88 357 €	Ventes de terrains	61 523 €
Virement à l'investissement	24 071 €	Contribution budget assainissement (part PAC)	4 000 €
		Opérations ordre de stock	24 071 €
Total général	114 336 €	Total général	114 336 €

Les travaux reportés en 2020 correspondent au solde de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie définitive.

Toutes les autres sommes correspondent à des écritures d'ordre pour constater les opérations budgétaires de variation des stocks de terrains.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit antérieur	88 357 €	Virement du fonctionnement	24 071 €
Opérations d'ordre de stock	24 071 €	Opérations d'ordre de stock	88 357 €
Total général	112 428 €	Total général	112 428 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Salornay sur Guye, le 5 mars 2020

Le Maire,
Jean-Luc FONTERAY

